

### SECTION 1: Identification

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate
Code du produit	: M12577
Groupe de produits	: Produit commercial

#### 1.2. Usage recommandé et restrictions d'utilisation

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 1.3. Fournisseur

JR Simplot Company  
Boîte postale 70013  
83707 Boise, ID  
T 1-208-336-2110

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : CHEMTREC 1-800-424-9300

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (GHS CA)

Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 2	H315 Provoque une irritation cutanée
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2B	H320 Provoque une irritation des yeux
Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3	H335 Peut irriter les voies respiratoires

Texte intégral des mentions H : voir section 16

#### 2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris conseils de prudence

##### Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) :

Attention

Mentions de danger (GHS CA) :

H315+H320 - Cause une irritation cutanée et oculaire  
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (GHS CA) :

P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.  
P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.  
P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P304+P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P312 - Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P321 - Traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers soins sur cette étiquette)  
P332+P313 - En cas d'irritation cutanée: Consulter un médecin.  
P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: Consulter un médecin.  
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.  
P403+P233 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.  
P405 - Garder sous clef.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale

# Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)

Aucune donnée disponible

## SECTION 3: Composition/information sur les ingrédients

### 3.1. Substances

Non applicable

### 3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Ammonium Polyphosphate		(n° CAS) 68333-79-9	<60	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2B, H320 STOT SE 3, H335

Texte intégral des catégories de classification et des mentions H : voir section 16

## SECTION 4: Premiers soins

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Permettre au sujet de respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos.
Premiers soins après contact avec la peau	: Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.
Premiers soins après ingestion	: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin.
Premiers soins général	: Ne jamais administrer quelque chose par la bouche à une personne inconsciente. En cas de malaise consulter un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

### 4.2. Symptômes et effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 4.3. Nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 5: Mesures à prendre en cas d'incendie

### 5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés : Mousse. Poudre sèche. Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Sable.

### 5.2. Agents extincteurs inappropriés

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.3. Dangers spécifiques du produit dangereux

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 5.4. Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Refroidir les conteneurs exposés par pulvérisation ou brouillard d'eau. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le produit répandu aussi vite que possible au moyen de solides inertes tels que l'argile ou la terre de diatomées. Recueillir le produit répandu. Stocker à l'écart des autres matières.

### 6.3. Référence aux autres sections

Pour plus d'informations, se reporter à la section 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle"

# Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 7: Manutention et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Assurer une bonne ventilation de la zone de travail afin d'éviter la formation de vapeurs.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart des : Garder les conteneurs fermés en dehors de leur utilisation.

Produits incompatibles : Bases fortes. Acides forts.

Matières incompatibles : Sources d'inflammation. Rayons directs du soleil.

### SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.2. Contrôles techniques appropriés

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 8.3. Mesures de protection individuelle/équipements de protection individuelle

#### Équipement de protection individuelle:

Eviter toute exposition inutile.

##### Protection des mains:

Porter des gants de protection.

##### Protection oculaire:

Lunettes anti-éclaboussures ou lunettes de sécurité

##### Protection des voies respiratoires:

Porter un masque approprié

#### Autres informations:

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Apparence	: Dark liquid.
Couleur	: Green
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6,5 - 7
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non-flammable
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur à 50 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Complete.
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

### SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stabilité chimique	: Stable. Non établi.
Possibilité de réactions dangereuses	: Non établi.
Conditions à éviter	: Rayons directs du soleil. Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.
Matières incompatibles	: Zinc-clad and copper bearing alloys. Acides forts. Bases fortes.
Produits de décomposition dangereux	: Ammonia, POx and NOx. fumée. Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone.

### SECTION 11: Données toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé.
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé.
Toxicité aiguë (inhalation)	: Non classé

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate	
DL50 orale rat	> 2000 mg/kg
DL 50 cutanée rat	> 5000 mg/kg

Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)	
DL50 orale rat	5625 mg/kg (Rat)
DL50 cutanée lapin	> 3160 mg/kg (Rabbit)
ATE CA (oral)	5625 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Provoque une irritation cutanée. pH: 6,5 - 7
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Provoque une irritation des yeux. pH: 6,5 - 7
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Peut irriter les voies respiratoires.

Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)	
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Peut irriter les voies respiratoires.

	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.

### SECTION 12: Données écologiques

#### 12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate	
CL50 poisson 1	> 101 mg/l

#### 12.2. Persistance et dégradabilité

Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate	
Persistance et dégradabilité	Non établi.

# Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

<b>Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)</b>	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability in water: no data available. No (test)data on mobility of the components available. Non établi.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate</b>	
Potentiel de bioaccumulation	Non établi.

<b>Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)</b>	
Potentiel de bioaccumulation	No bioaccumulation data available. Non établi.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Autres effets néfastes

Ozone	: Non classé
Autres informations	: Éviter les rejets non intentionnels dans l'environnement.

## SECTION 13: Données sur l'élimination

### 13.1. Méthodes d'élimination

Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Eliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Écologie - déchets	: Éviter les rejets non intentionnels dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Description sommaire pour l'expédition

Conformément aux exigences de TDG

#### Transport des marchandises dangereuses (TMD)

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

### 14.2. Informations relatives au transport/DOT (Ministère des transports des États-Unis)

#### Département des transports

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

### 14.3. Transport aérien et maritime

#### IMDG

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

#### IATA

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport

## SECTION 15: Informations sur la réglementation

### 15.1. Directives nationales

<b>Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)</b>
Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

### 15.2. Réglementations internationales

<b>Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate</b>
Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

<b>Ammonium Polyphosphate (68333-79-9)</b>
Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

## SECTION 16: Autres informations

Sources des données	: RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.
Autres informations	: Aucun(e).

Textes complet des phrases H:

H315	Provoque une irritation cutanée
H320	Provoque une irritation des yeux

# Simplot Grower Solutions 11-37-0 Liquid Ammonium Polyphosphate

## Fiche de données de sécurité

conformément à la Loi sur les produits dangereux (11 février 2015)

H335	Peut irriter les voies respiratoires
------	--------------------------------------

FDS Canada (GHS)

*Disclaimer: This information relates to the specific material designated and may not be valid for such material used in combination with any other materials or in any process. Such information is to the best of our knowledge and belief, accurate and reliable as of the date compiled. However, no representation, warranty or guarantee is made as to its accuracy, reliability or completeness. NO WARRANTY OF MERCHANTABILITY, FITNESS FOR ANY PARTICULAR PURPOSE, OR ANY OTHER WARRANTY, EXPRESS OR IMPLIED, IS MADE CONCERNING THE INFORMATION HEREIN PROVIDED. It is the user's responsibility to satisfy himself as to the suitability and completeness of such information for his own particular use. We do not accept liability for any loss or damage that may occur from the use of this information nor do we offer warranty against patent infringement.*